



SOMMAIRE

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Bac Blanquer, bas les masques
- Page 3 : Le bac Blanquer est mort, vive le retour à un vrai bac
- Page 4 : En Gironde, on met les enfants à la rue
- Page 6 : Féminicide : pas une de plus !
- Page 8 : Rdv en octobre pour les droits et la justice sociale
- Page 9 : Universités d'été Stage éduc prioritaire

Déconfiner la résistance sociale et les alternatives !

Les portes s'ouvrent. La vaccination fait espérer un recul du virus. Il souffle une légère brise de liberté mais pourtant... Alors que les questions de justice sociale et les urgences en termes de changement climatique et de biodiversité devraient être au cœur des préoccupations, ce sont les pires des idées, celles de la division et de l'exclusion, qui sont venues gangrener le débat public en cette période d'élections régionales et départementales.

Face aux idées de l'extrême droite, et pour refuser ce monde de rejet, de méfiance et d'atteinte aux libertés et à la justice dont nous ne voulons pas, il va falloir nous mobiliser pour alerter les salarié.es des conséquences et des reculs en termes de droit du travail, de droits des femmes, de protection de la planète, de recul des services publics...que portent ces idées.

Nous ne pouvons dénoncer et nous soulever contre la montée des idées de l'extrême droite sans nommer la responsabilité évidente de ce gouvernement, mais aussi des gouvernements des dernières décennies, qui, par leur choix de politiques libérales, ont bradé les politiques sociales et démocratiques et dégradé nos services publics.

Les conditions déplorables dans lesquelles les candidat.es au baccalauréat ont passé leurs épreuves cette année en constituent un exemple parmi tant d'autres. Mais il en est ainsi de l'ensemble des services publics dont l'efficacité et l'image auprès des usager.ères se voient dégradés par leur difficulté à assumer efficacement leurs missions, tant elles sont progressivement transformées et faute de moyens nécessaires pour y parvenir. C'est pour cela que défendre des services publics sur tout le territoire avec des personnel.les titulaires est prépondérant dans la construction de ce front. En garantissant l'accès égalitaire à la santé, à l'éducation..., les services publics empêchent le sentiment d'abandon et participent au vivre « ensemble ».

Il nous faut donc investir tous les lieux de débats, d'élaboration de revendications.

Les Universités d'été des mouvements sociaux à Nantes du 24 au 28 août en sont une première occasion, tout comme le stage sur l'éducation prioritaire le 19 octobre.

Les meetings stages, réunions qui prépareront la rentrée sociale en sont d'autres.

Déjà les organisations syndicales ont acté le principe d'une journée d'action interprofessionnelle début octobre pour les droits à la retraite, à la protection sociale, au travail décent et la justice sociale.

De même, dans le champ de l'éducation, la FSU sera sur le pont avec les autres organisations pour réclamer un collectif budgétaire et des mesures d'anticipation de la rentrée !

D'ici-là reprenons des forces !

Laurence Laborde, Alain Reiller
Co-Secrétaires Départementaux

Édito

F.S.U. Gironde
44 cours Aristide Briand
33000 Bordeaux

fsu33@fsu.fr

Site :
www.fsu33.fsu.fr

N°ISSN: 1278-8635
N° CPPAP: 0715 S 08131

Directeur de la Publication :
Alain Reiller.

44 cours Aristide Briand
33000 Bordeaux
Prix 0,70 euros

Imprimé KORUS IMRIMERIE
39, rue du Brétail
33320 EYSINES

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique de la FSU de Gironde. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations Vous concernant ou les faire effacer en vous adressant à la FSU GIRONDE, 44 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux



Dépose de copies de philo – Rectorat de Bx 29 juin

Manifestation contre le féminicide de Chahinez



Le baccalauréat Blanquer... bas les masques !

La réforme du baccalauréat, du lycée et de Parcoursup symbolisent l'autoritarisme et le dogmatisme de notre ministre de l'Éducation nationale. Alors qu'il se targue d'être le pragmatique « Monsieur bon sens », il impose en fait une vision libérale et élitiste de l'École.

Dès 2018, les enseignants s'étaient mobilisés contre la transformation de cet examen terminal et national en un contrôle continu local.

Face à un ministre, sourd et obtus comme toujours, des collègues étaient même allés jusqu'à retenir les notes du baccalauréat en juillet 2019. Blanquer avait alors multiplié les pressions et les intimidations puis bafoué la légalité en faisant inventer des notes pour certains élèves afin de contourner la contestation légitime des enseignants. Pour pallier les notes manquantes, Blanquer avait déjà devancé le nouveau baccalauréat qu'il prévoit aujourd'hui, en recourant à celles du contrôle continu.

Le président de la République dénonçait ainsi les « preneurs d'otage » et couvrait son ministre malgré cette rupture manifeste d'égalité de traitement entre les candidats. Blanquer c'est la droite pas la droiture. N'oublions pas qu'il est allé jusqu'à faire créer un syndicat « Avenir lycéen » pour servir sa communication et contrecarrer notre mobilisation.

Dans sa propagande ministérielle, le ministre vantait un baccalauréat remusclé.

Il l'a été lors des premières épreuves communes de contrôle continu (E3C) en janvier-février 2020 avec l'envoi de CRS dans les lycées récalcitrants, Blanquer confondant sûrement le bac et la BAC. Les enseignants et les lycéens avaient manifesté contre l'improvisation, le sens et les finalités de ces nouvelles épreuves, pierre angulaire du passage au contrôle continu de l'examen. La répression des collègues grévistes notamment à Melle, à Bordeaux, à Clermont-Ferrand a été très musclée aussi et perdure encore actuellement, ce qui montre le niveau d'acharnement du ministre. « Sois prof et tais-toi ! » est son leitmotiv.

Pourtant quel aveu d'échec que de voir le ministre annoncer la réforme de sa réforme du baccalauréat, notamment la suppression de ces épreuves communes, alors qu'il n'a jamais eu lieu vraiment avec la crise sanitaire.

Le baccalauréat devait être plus simple mais il n'a jamais atteint un tel niveau de complexité et d'absurdité.

Une vingtaine d'épreuves sont à passer tous les trois mois à partir de janvier et ce dès la Première. La pression de l'évaluation est devenue permanente. L'examen est plus anxiogène pour les élèves et transforme le sens de notre métier. Nous sommes devenus davantage évaluateurs que formateurs.

Il crée aussi de fortes tensions avec les familles de plus en plus intrusives car il encourage les logiques et les stratégies comptables. La FSU a porté et obtenu de la Rectrice en CHSCTA qu'elle fasse ajouter un article protecteur dans les règlements intérieurs des établissements afin de prévenir et de protéger contre ces comportements envahissants et menaçants.

L'évaluation est aussi le cheval de Troie pour standardiser et normer nos pratiques, pour contraindre et réduire notre liberté pédagogique. Et suite au Grenelle de l'Éducation, des hiérarchies intermédiaires vont être mises en place notamment avec des collègues-contremaîtres, chargés de coordonner, en clair d'imposer et de surveiller, nos pratiques évaluatives.

Le combat actuel des professeurs de philosophie contre le logiciel de correction Santorin dénonce parfaitement l'usage orwellien et tayloriste du numérique. Nous sommes ravalés au rang de simples exécutants dont les tâches standardisées sont chronométrées, tracées et épiées. Comme si cela n'était pas suffisant, Blanquer impose aussi de maquiller les notes pour obtenir les résultats flatteurs qu'il escompte.

Ces deux années de pandémie n'ont pourtant pas permis de préparer les élèves à ces épreuves de baccalauréat dont celle du Grand Oral. L'absence d'un cadre national a creusé les inégalités notamment entre les lycées privés qui se vantaient d'avoir assuré 100 % de leurs cours en présentiel et les autres établissements où seulement la moitié des cours a été faite en classe. Le ministre en était pourtant bien conscient en annulant les épreuves de spécialités prévues au mois de mars.

Il a pourtant maintenu coûte que coûte son Grand Oral pour lequel ni les élèves, ni les enseignants n'ont été préparés et formés alors que c'est une épreuve on ne peut plus discriminante socialement (maîtrise des codes langagiers, sociaux et vestimentaires).

Faute d'anticipation et de personnels dans les services des examens, des jurys du Grand Oral n'enseignaient dans aucune des spécialités suivies par les candidats. Comment pouvaient-ils alors évaluer le fond des exposés sans expertise professionnelle ?

La catastrophe du baccalauréat Blanquer est aussi celle de l'épreuve de philosophie qui sera souvent corrigée pour rien car les élèves peuvent choisir la meilleure de leurs deux notes avec celle du contrôle continu. Quel mépris encore pour notre métier et nos conditions de travail, tout comme l'illustre aussi la charge de travail démentielle des professeurs de lettres avec le doublement des sujets à corriger à l'écrit (jusqu'à 16

... des jurys du Grand Oral n'enseignaient dans aucune des spécialités suivies par les candidats.

différents), avec l'augmentation du nombre de candidats à faire passer (jusqu'à 120) et un nombre d'œuvres impossible à maîtriser pour l'oral (jusqu'à 150). Certains collègues étant gâtés en cumulant les corrections écrites et les épreuves orales.

Cette improvisation permanente est une maltraitance inacceptable.

Elle a pourtant fait l'objet d'une ordonnance du 24 décembre 2020 permettant au ministre de changer la

nature, le nombre, le contenu, le coefficient et les conditions d'organisation des concours.

Blanquer, Monsieur Bricolage, utilise désormais le chaos qu'il a provoqué pour renforcer le contrôle continu en faisant disparaître les épreuves communes.

Chaque lycée proposera ses propres évaluations, soumises à la pression des chefs d'établissement et des familles, en renforçant par la même la concurrence et les inégalités entre les établissements.

C'est bien le nom prestigieux du lycée qui sera le sésame pour la sélection dans Parcoursup et non le gage d'égalité républicaine d'un examen terminal et national que nous continuons à défendre.

Le bac Blanquer est mort, vive le retour à un vrai Bac !

Mardi 29 juin à 14h, une cinquantaine de correcteurs de philosophie de l'Académie de Bordeaux, rejoints par des professeurs en grève du Grand Oral ou des épreuves de français et soutenus par leurs organisations syndicales, CGT éducation, FO, SUD éducation, SNES, ont décidé d'enterrer solennellement le BAC Blanquer devant le rectorat de Bordeaux.



Mobilisés depuis le début du mois de mai contre le logiciel de correction Santorin, véritable instrument de contrôle et de pression, la désorganisation et l'impréparation des épreuves et surtout la réforme du lycée et Parcours Sup, ce collectif avait déjà lancé une action le 17 juin, jour de l'épreuve de philosophie pour dénoncer à la fois la dégradation de leurs conditions de travail et cette parodie d'examen qui signe la fin d'un diplôme national et anonyme.

Ils ont donc manifesté une nouvelle fois leur refus d'être des intervenants interchangeables sur une plateforme de correction et leur refus de participer à cette « mascarade » en refusant de corriger sur Santorin et en déposant leurs copies papier (imprimées et corrigées) au rectorat, sous constat d'huissier.

Le secrétaire général de la Rectrice a refusé de réceptionner ces copies.

Le secrétaire général de la Rectrice a refusé de réceptionner ces copies. Apparemment, des copies « virtuelles » sur une plateforme sont les seules copies véritables. Si l'on sait que certains de ces lots de copies n'ont cessé d'apparaître et de disparaître et que la plateforme s'appelle Imag'in, l'argument ne manque pas d'humour !

Une procession solennelle et festive s'est ensuite dirigée vers les bureaux de l'inspection pour demander à l'IPR de philosophie de réceptionner les copies. Là encore, un refus ! Le soir même un message urgent de l'IPR nous demandait d'être volontaire pour corriger des lots de copies que des collègues n'auraient pas corrigées sur Santorin ! Bienvenue en absurdie !

Nous continuons à être mobilisés pour :

- Dénoncer les conditions de passage du Bac 2021
- Refuser le Grand Oral, épreuve vide absurde et inégalitaire
- Exiger le retrait de la réforme Blanquer qui a déstructuré les lycées, permis une diminution drastique des postes et mis en concurrence élèves, disciplines et établissements
- Dénoncer le système Parcours Sup véritable entreprise cynique de tri social
- Exiger un retour à un Bac National et anonyme

En Gironde, on met les enfants à la rue...

Lettre ouverte en réponse au courrier de Mme Buccio, Préfète de la Gironde, au Resf33 (Réseau Éducation Sans Frontières), du 8 mars 2021.

RÉSUMÉ et EXTRAITS – à retrouver en intégralité sur le site de la FSU33

« En Gironde, on met les enfants à la rue, on ne régularise plus, on ne reçoit plus les associations de défense des étrangers. »

Le 11 février 2021, 80 familles, 110 enfants (les 2/3 en âge d'être scolarisés et scolarisés) qui avaient trouvé refuge dans le squat « Zone Libre » (une ancienne RPA vouée à la démolition) à Cenon (métropole bordelaise) pendant 15 mois, ont été expulsés en plein hiver et en pleine crise sanitaire, jetant à la rue des dizaines de familles et leurs enfants. Resf33 (dont la FSU33 est membre) faisait partie des associations et des soutiens qui ont accompagné ce squat et ses habitants : distributions alimentaires, soutien scolaire, contacts avec les écoles, distribution de cahiers de vacances, de cartes SIM pour des connexions internet...

Resf33, organisation née en 2004, rassemblant des enseignants d'écoles, de collèges, de lycées, d'universités, des éducateurs, des parents d'élèves, œuvrant pour la défense des familles étrangères d'enfants scolarisés, sollicite régulièrement la Préfecture pour que des comités de soutiens formés dans des écoles soient reçus en audience afin que des familles avec des enfants scolarisés puissent être régularisées, en particulier depuis une circulaire de 2012, dite « circulaire Valls » qui précise et harmonise les conditions d'accès à des admissions exceptionnelles au séjour pour des familles d'enfants scolarisés prévue par le Code de l'Entrée et de Séjour des Etrangers (CESEDA).

En mai 2020, la famille K... reçoit une OQTF (obligation de quitter le territoire français) après 7 ans de présence sur notre territoire. Les 3 enfants, dont deux sont nés en France sont parfaitement scolarisés. Les parents maîtrisent parfaitement le français, ont travaillé lorsqu'ils avaient un titre de séjour temporaire et ont des promesses d'embauche. **RESF écrit à la Préfète et demande une audience à la préfète. Sans réponse.**

En mars 2021, au lendemain de l'expulsion du squat de février 2021, RESF renouvelle sa demande d'audience avec le même objectif : des familles dans des situations similaires pour des réexamens entrant dans les critères de la circulaire Valls de 2012.

Cette fois la préfète répond par écrit, mais sous la forme d'une fin de non-recevoir enrichie d'arguments qui ne manquent pas ne nous interpeller :

- Ce que nous dit la Préfète : « Je ne souhaite pas engager une discussion sur des cas individuels »

- Ce que dit la circulaire de 2012, s'adressant à tous les préfets : « Dans un souci de bonne gestion administrative des demandes d'admission exceptionnelle au séjour, vous attacherez une importance particulière aux contacts réguliers avec les organisations syndicales, les organisations d'employeurs et les associations ou collectifs de défense des étrangers reconnus au plan local ou national »

- Ce que nous dit la Préfète : « Il m'appartient de veiller au départ de France des personnes n'ayant aucun droit au séjour, la voie de la régularisation n'étant ouverte que pour régler des situations exceptionnelles ».

- Ce que dit la circulaire de 2012 : « la présente circulaire rappelle et clarifie les principes qui régissent les modalités de réception et de traitement des demandes d'admission exceptionnelle au séjour et précise les critères d'admission au séjour sur la base desquels vous pourrez fonder vos décisions... elle prévoit la prise en considération des critères cumulatifs suivants : une vie

familiale caractérisée par une installation durable du demandeur sur le territoire français qui ne pourra être qu'exceptionnellement inférieure à cinq ans, une scolarisation en cours à la date du dépôt de la demande d'admission au séjour d'au moins un des enfants depuis au moins trois ans »

- Nos commentaires : cinq années de présence en France, des enfants scolarisés depuis trois ans et plus, une maîtrise du français, des gages d'intégration reconnus par la communauté scolaire ne seraient donc pas des critères importants pour entrer dans une admission exceptionnelle au séjour ; c'est faire fi de la circulaire.

- Ce que nous dit la Préfète : « Vous intervenez dans un but de régularisation de familles alors que leur situation a déjà été étudiée par mes services, que mes décisions ont été validées par les juridictions administratives et qu'elles n'ont d'autre argument à faire valoir que leur durée de présence sur le territoire en situation irrégulière ».

- Ce que dit la circulaire de 2012 : « Vous veillerez à ce que vos services réceptionnent systématiquement les demandes d'admission au séjour formulées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière, y compris lorsqu'elles ont fait l'objet d'une décision de refus de

séjour suivie, le cas échéant d'une obligation de quitter le territoire, même lorsque ces décisions ont été confirmées par le juge »

- **Nos commentaires** : Mis à part le fait que lorsqu'on est une famille, dans un pays depuis 5 ans et plus, travaillant, avec des enfants scolarisés, nés en France pour beaucoup, ne connaissant que l'école de la République, on peut faire valoir de nombreuses preuves d'intégration, la Préfecture laisse à penser que l'ancienneté sur le territoire ne serait valide que si elle est « régulière » ! Elle laisse également à penser qu'une décision ancienne ne peut être réexaminée, qu'elle serait irrévocable.

- **Ce que nous dit la Préfète** : « Le maintien irrégulier sur le territoire, l'occupation du bien d'autrui ou la recherche d'emploi sans autorisation préalable ne sont pas des comportements qui justifient à mes yeux la bienveillance que vous sollicitez ».

- **Ce que dit le CESEDA** (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) : l'accès au titre de séjour « vie privée et familiale » est ouvert « si vous justifiez de motifs humanitaires ou exceptionnels exemples : durée de présence en France, exercice antérieur d'un emploi, volonté d'intégration sociale, compréhension du français, qualification professionnelle, documents relatifs à des services rendus dans le domaine culturel... »

- **Nos commentaires** : Madame la Préfète indique clairement au Resf qu'elle n'a pas l'intention de suivre les recommandations de la circulaire de 2012 dont l'exposé des motifs est « de définir des critères objectifs et transparents pour permettre l'admission au séjour

des étrangers en situation irrégulière et de guider les préfets dans leur pouvoir d'appréciation ». Cette circulaire, précise également que « l'admission exceptionnelle au séjour permet, dans le cadre fixé par la loi, une juste prise en compte de certaines réalités humaines ».

- **Ce que nous dit la Préfète** : « Le maintien irrégulier sur le territoire, l'occupation du bien d'autrui ou la recherche d'emploi sans autorisation préalable ne sont pas des comportements qui justifient à mes yeux la bienveillance que vous sollicitez ».

- **Ce que dit le CESEDA** (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) : l'accès au titre de séjour « vie privée et familiale » est ouvert « si vous justifiez de motifs humanitaires ou exceptionnels exemples : durée de présence en France, exercice antérieur d'un emploi, volonté d'intégration sociale, compréhension du français, qualification professionnelle, documents relatifs à des services rendus dans le domaine culturel... »

Madame la Préfète indique clairement au Resf qu'elle n'a pas l'intention de suivre les recommandations de la circulaire de 2012 dont l'exposé des motifs est « de définir des critères objectifs et transparents pour permettre l'admission au séjour des étrangers en situation irrégulière et de guider les préfets dans leur pouvoir d'appréciation ». Cette circulaire, précise également que « l'admission exceptionnelle au séjour permet, dans le cadre fixé par la loi, une juste prise en compte de certaines réalités humaines ».



La préfète déscolarise les enfants, fait le tri en fonction de critères discriminatoires punis par la loi, ignore des critères objectifs et classiques d'intégration, dont la scolarisation suivie des enfants depuis 3 ans au moins, la présence sur le territoire depuis 5 ans au moins, l'activité professionnelle.

En fait, la Préfète de Gironde ne reconnaît plus la régularisation !

La Préfète de Gironde ne reconnaît plus l'action des associations, en particulier RESF33.

Dans d'autres départements, les familles ont plus de chances...

RESF33 rappelle qu'« être sans papiers en France n'est pas un délit, ni un crime, ni être l'ennemi de la France ».

La situation des « sans papiers » est purement due à un refus administratif.

RESF33 dénonce « le mode de gouvernance actuel qui repose sur les seules orientations d'un haut fonctionnaire qui agit en dehors de tout cadre légal », en ignorant les conséquences désastreuses et inhumaines pour les familles en vertu de dogmes politiques qui « invisibilise les étrangers lorsqu'il faut respecter leurs droits mais sait mettre les moyens pour les pourchasser et les réprimer, une politique d'immigration contraire à nos valeurs de solidarité et dangereuse pour la démocratie. »



L'une des nombreuses manifestations contre la destruction de l'hôpital Robert Picqué, printemps 2021



Féminicides : PAS UNE DE PLUS !

A l'heure où cet article est écrit, 58 féminicides ont déjà eu lieu en France. Depuis il y en a eu un de plus tous les trois jours.

Le féminicide de Chahinez, le 39ème, a eu lieu à Mérignac, où elle a été brûlée vive par son ex-compagnon. Elle avait trois enfants. Celui de Sandra, 31 ans a eu lieu à Bordeaux, où elle a été tuée à coups de couteau. Elle avait un enfant. Des hommages « femmages » leur ont été rendu pour dire notre très grande colère face à l'inefficacité des politiques publiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces violences qu'on a longtemps appelées "conjugales" sont "des violences intra-familiales" dont les enfants ne sont pas seulement témoins, mais en sont aussi des victimes pour qui la scolarité sera impactée. Il est donc urgent de mettre en place un dispositif d'aide dès que les faits sont révélés.

La FSU33 a réclamé à la préfète et au DASEN des actions concrètes, comme l'affichage dans toutes les écoles du 3019 (numéro secours femmes battues), ou la mise en place réelle d'une formation initiale et continue à l'égalité, qui est pourtant obligatoire (convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif), mais rien n'a été fait ! L'assemblée féministe girondine, dont la FSU fait partie, va poursuivre la lutte pour imposer des réels changements.

« *L'Homme est la seule espèce où les mâles tuent les femelles de leur espèce* » nous dit l'anthropologue Françoise Héritier. « *Ce qui signifie que le comportement d'agression des hommes à l'égard des femmes n'est pas un effet de la nature animale et*

féroce de l'Homme, mais de ce qui fait sa différence, qu'on l'appelle conscience, intelligence ou culture. »¹.

La domination masculine est bien le fruit d'une éducation **élaborée et imposée** au sein des grandes institutions sociales, la famille, l'école ou l'État, qui finit par faire passer pour « naturelle » l'inégale répartition des tâches dans le foyer, les inégalités salariales, qui influe sur les orientations professionnelles, et permet parfois l'appropriation de la vie des femmes par les hommes.

L'éducation est donc un facteur déterminant de lutte contre les stéréotypes et un vecteur de changement social et culturel. La formation des enseignant.es est dans ce sens essentielle.

Mais plutôt qu'impulser du concret pour rendre effective l'égalité filles/garçons, le ministre s'en prend à l'écriture inclusive en interdisant l'usage du point médian et l'accord de proximité !

Tout cela constitue un écran de fumée aux vrais problèmes de l'école et démontre la vision réactionnaire du ministre qui poursuit ainsi l'invisibilisation des filles et des femmes. Pour lui, le masculin devra toujours l'emporter sur le féminin...

¹« Qu'est-ce que l'homme ? » de Françoise Héritier, lisez l'article en cliquant sur :<http://k6.re/UQWPz> ¹

La FSU défend la liberté d'usage non sexiste de la langue. Elle porte un projet émancipateur pour l'école qui réaffirme la nécessité de donner toute leur place aux femmes y compris par la promotion d'un usage plus égalitaire de la langue.

La FSU a produit un livret qui traduit son engagement concret pour en finir avec les violences faites aux femmes. Il se veut aussi très pratique pour les syndicalistes en donnant des modalités de défense concrètes des collègues victimes et des pistes d'actions. Vous pouvez le trouver en ligne

<https://fsu.fr/livret-fsu-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>

Manifestation contre le féminicide de Chahinez devant la Préfecture de Gironde



Hommage à Sandra le 05 juillet

Communiqué de presse intersyndical : la rentrée sera à la mobilisation !



Pour les droits et la justice sociale

Les organisations syndicales réunies le 1^{er} juillet affirment que la solution à la crise sanitaire et la reprise d'activité ne peut se faire sans les travailleurs et travailleuses du public et du privé.

La situation sanitaire ne peut et ne doit pas être utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié.es dans tous les domaines : emplois, conditions et temps de travail, salaires, sécurité sociale, retraites et assurance chômage en particulier.

Le quoi qu'il en coûte d'hier ne sera pas demain le quoi qu'il en coûte pour les travailleuses, les travailleurs, les jeunes et les retraité.es qui n'ont pas à payer la facture sous quelques formes que ce soit.

Conditionner des aides publiques selon des normes sociales et environnementales doivent permettre de préserver et créer de nouveaux emplois.

L'heure est à la nécessaire défense des droits et à la satisfaction des revendications :

- Un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous, l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- Des augmentations de salaire, pensions et minimas sociaux ;
- L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au code du travail et garanties collectives ;
- L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- L'arrêt des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés.

L'enjeu climatique environnemental est majeur. La nécessaire transition écologique ne peut se faire qu'en préservant l'emploi et les droits des salarié.es.

Les syndicats vont organiser et préparer des assemblées générales et des réunions syndicales afin de préparer la mobilisation.

Les organisations syndicales affirment leur détermination et entendent lancer un avertissement au gouvernement et au patronat.

Elles sont prêtes et déterminées à appeler à la mobilisation interprofessionnelle la plus large, y compris par la grève, avec l'ensemble des travailleurs et travailleuses, des jeunes et des retraité.es qui se battent et agissent justement pour leurs droits et la justice sociale.

D'ores et déjà, elles décident de réunir une intersyndicale le 30 août.





Du 23 au 28 août 2021 la FSU sera présente aux **Universités d'Été** qui se tiendront les Universités d'Été des Mouvements Sociaux à Nantes <https://ue2021.org/>

Ces universités seront l'occasion de débattre, lors d'ateliers ou séminaires, des questions sociale, économique, écologique, féministe... Elles permettent à des militant.es, des citoyen.nes de France et d'ailleurs d'échanger sur des propositions

- Pour sortir de ces années néolibérales destructrices d'emplois et de droits, hostiles au salariat,
- Pour mettre en place une réelle transition écologique,
- Pour renforcer les services publics.

Au niveau national, dans le cadre du collectif « Plus jamais ça », la FSU nationale sera présente sur une journée entière pour traiter des mesures à porter dans le monde d'après la crise sanitaire.

Si vous souhaitez y participer, toutes les infos sont sur le site <https://ue2021.org/>



Quel avenir pour l'Éducation Prioritaire ? 19 octobre 2021

Stage départemental FSU ouvert à tous et toutes

Stage animé par :

Jean-Yves ROCHEX, professeur en Sciences de l'Éducation et membre de l'équipe ESCOL-CIRCEFT (Éducation Scolarisation) à l'Université Paris 8. Il est aussi co-rédacteur en chef de la Revue Française de Pédagogie et **Paul DEVIN**, Inspecteur de circonscription 93 / SNPI-FSU

Le projet de réforme de l'Éducation Prioritaire a été dévoilé dans la presse le 22 novembre 2020, les CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement) se mettent en place au pas de charge dans 3 académies expérimentales depuis décembre 2020 (Aix-Marseille, Nantes et Lille), le nombre de Cités Éducatives va encore augmenter à la rentrée prochaine ...

La politique d'éducation prioritaire est donc actuellement menacée : pas de véritable politique éducative pour réduire les inégalités, réductions et fragmentation des moyens, prescriptions et injonctions descendantes, professionnalité des personnels malmenée, et, après celle des lycées, prochaine délabellisation des REP. L'inquiétude demeure pour les équipes des REP et REP+ ...

Dans ce contexte, élaborer des perspectives est une nécessité. Prenons le temps de réfléchir et de construire collectivement des propositions pour une éducation prioritaire qui permette une démocratisation de l'école. Quels leviers actionner ? Quelles priorités ? Cette journée sera l'occasion de rappeler l'importance de l'éducation prioritaire dans notre paysage éducatif : donner plus à ceux qui ont moins. **Lutter contre les déterminismes sociaux est plus que jamais d'actualité. La FSU 33 donne maintenant la parole aux acteurs de l'éducation prioritaire.**

